

Bordereau attestant l'exactitude des informations - GRENOBLE - 3801 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 24/07/2026 - B2026/015617 - 2025 B 01297 - 944 348 259 - 3 B RENO

Désignation de l'entreprise	3B RENO			Néant ☐					
Adresse de l'entreprise	4 Rue des Tropiques			38130	Echirolles				
SIRET	9 4 4 3 4 8 2 5 9 0 0 0 1 0								
Durée de l'exercice en nombre de mois *	7		Durée de l'exercice précédent *	1 2					
Exercice N clos le 31 09 2025									
ACTIF				Brut		Amortissements – Provisions		Net	
				1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles {	Fonds commercial *	010		012				
		Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *		028		030				
	Immobilisations financières * (1)		040		042				
	Total I (5)		044		048				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
		Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066				
	Créances (2) {	Clients et comptes rattachés *	068		070				
		Autres * (3)	072	8 275	074	8 275			
	Charges constatées d'avance *		092		094				
	Valeurs mobilières de placement		080		082				
	Disponibilités		084	540	086	540			
	Total II		096	8 815	098	8 815			
	Total général (I + II)		110	8 815	112	8 815			
PASSIF				Exercice N		NET			
				1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	500				
	Écarts de réévaluation			124					
	Réserve légale			126					
	Réserves réglementées *			130					
	Autres réserves (	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131	)	132				
	Report à nouveau			134					
	Résultat de l'exercice			136	(110)				
	Subventions d'investissement			137					
	Provisions réglementées			140					
Total I			142	390					
Provisions pour risques et charges			Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	1 200				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169	172	350				
	Comptes courants d'associés			173	6 875				
	Autres dettes			175					
Produits constatés d'avance			174						
Total III			176	8 425					
Total général (I + II + III)			180	8 815					
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SASU 3B RENO		Néant ☐ *	
		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le 31 09 2025	
A - RÉSULTAT COMPTABLE					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	
	Production vendue {	Biens	dont export et livraisons	215	214
		Services *	intracommunautaires	217	218
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitations reçues			226	
	Autres produits			230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	59 150
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stocks (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)			242	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)		243	350	244
	Rémunérations du personnel *			250	
	Cotisations sociales (dont cotisation personnelle de l'exploitant)		380		252
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al. 3 du CGI)		255		254
	Dotations aux dépréciations			256	
	Autres charges {		259		262
	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	59 260
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(110)
Produits financiers (III)		280	Charges financières (V)		294
Produits exceptionnels (IV)					290
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) *	347		300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) *	348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	(110)
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)		324		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC *	248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) *	249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU - TE (44 octies A)	987	342
				JEI (44 sexies A)	989
	ZRD (44 terdecies) *	127	ZRR (44 quidecies)	138	
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies) *	991	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art. 44 quidecies A) *	181	
	ZFANG (44 quaterdecies) *	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344	
	BUD (44 sexdecies) *	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies) *	993	
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346	350
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		655	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648	
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641	
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	354
Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2					110
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	372
Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2					110



EXTENSION 1

DIVERS À RÉINTÉGRER

Libellé

Montant

Aut. ch
169

EXTENSION 2

DIVERS À DÉDUIRE

Libellé

Montant

Cette cp
1/2 page



Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **SASU 3B RENO** Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402		404	406	
	Autres	410	412		414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422		424	426	
	Constructions	430	432		434	436	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	442		444	446	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	452		454	456	
	Matériel de transport	460	462		464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	472		474	476	
Immobilisations financières		480	482		484	486	
TOTAL		490	492		494	496	

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES						
Fonds commercial		495	497		498	499
Autres immobilisations incorporelles		500	502		504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512		514	516
	Constructions	520	522		524	526
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	532		534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542		544	546
	Matériel de transport	550	552		554	556
	Autres immobilisations corporelles	560	562		564	566
TOTAL		570	572		574	576

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
					Court terme *		Long terme		
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
Total	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations		590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 3B REMO				Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616		
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur comptes clients	650	652	654	656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666		
TOTAL		680	682	684	686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations		Reprises			
Fonds commercial	681	683					
Autres Immobilisations incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710	715	2				
Constructions	720	725	3				
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4				
Inst générales, agencements et aménagements divers	740	745	5				
Matériel de transport	750	755	6				
Autres immobilisations corporelles	760	765	7				
TOTAL	770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD			780	
II DÉFICITS REPORTABLES							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982					
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter			
Déficits imputés		983					
Déficits reportables		984					
Déficits de l'exercice		860		110			
Total des déficits restant à reporter		870		110			
III DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325	381		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327			
Montant de la TVA collectée					374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI *					397		
IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS							
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social					690		
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social					691		
Revenu brut social (si le montant est négatif)				692	110		
Revenu brut social (si le montant est positif)					693		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 3B RENO		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 28/02/2025		et clos le : 30/09/2025		Données en nombre de mois 7	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
Dont apprentis				657	
Dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
TOTAL 1				106	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial				113	
Variation positive des stocks				111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV – Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)				137	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF				117	0
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	☒		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE 023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	13		
Période de référence	024	016		13	
Date de cessation					

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant ☐

Exercice clos le 3 0 0 9 2 0 2 5

SIREN 9 4 4 3 4 8 2 5 9

Dénomination de l'entreprise 3B RENO

Adresse (voie) 4 Rue des Tropiques

Code postal 3 8 1 3 0

Ville Echirolles

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie
Code postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie
Code postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie
Code postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie
Code postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Nom de famille	Prénom(s)	
Nom d'usage	% de détention	Nb de parts ou actions	
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays
Adresse : N°	Voie		
Code postal	Commune	Pays	

Tire (2)	Nom de famille	Prénom(s)	
Nom d'usage	% de détention	Nb de parts ou actions	
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays
Adresse : N°	Voie		
Code postal	Commune	Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant ☐

Exercice clos le 3 0 0 9 2 0 2 5 SIREN 9 4 4 3 4 8 2 5 9
Dénomination de l'entreprise 3B RENO
Adresse (voie) 4 Rue des Tropiques
Code postal 3 8 1 3 0 Ville Echirolles

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

A. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

Numéro SIREN / IDSP 944348259
3B RENO
4 Rue des Tropiques
Désignation du déclarant 38130 Echirolles
Code activité NAF 4339Z
Référence d'Obligation Fiscale TDFC IS1
Référence d'Obligation Fiscale CVAE CVAE1

Désignation du conseil ☐ Pas de conseil
☐ Comptable SAS CABINET Parla Diego
☐ Cabinet Conseil
☒ Expert - Comptable

B. RÉGIME FISCAL

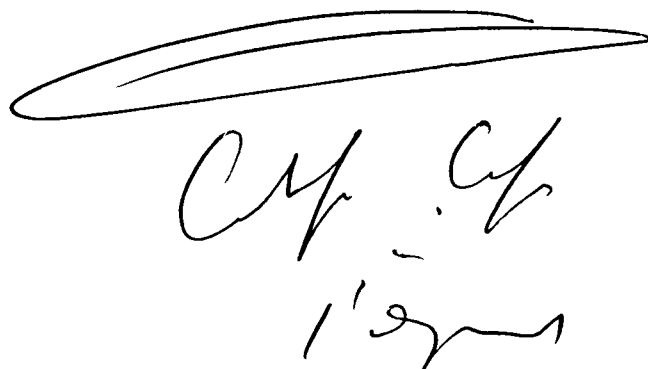
Catégorie fiscale BI
Régime fiscal RS
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS) IS
Cession/cessation d'activité ou décès de l'exploitant
Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration NOR

C. PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N 28/02/2025
Date de clôture de l'exercice ou période N 30/09/2025
Durée de l'exercice ou période N
Date d'arrêté provisoire des comptes
Date de clôture de l'exercice ou période N-1
(si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA) 30/09/2025
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA) 12

D. MONNAIE

Code monnaie EUR



Handwritten signature and stamp, likely indicating approval or completion of the form.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer
en double exemplaire

N° 2065-SD

2026

cerfa

N° 11084*28

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	28/02/2025	et clos le	30/09/2025	Régime simplifié d'imposition	☒
--------------------	------------	------------	------------	-------------------------------	-------------------------------------

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Régime réel normal

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société		Adresse du siège social :	
SIRET : 9 4 4 3 4 8 2 5 9 0 0 0 1 0		Mél :	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	
4 Rue des Troniques 38130 Echirolles			

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Renovation	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	110
Bénéfice imposable à 15 %	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values				
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs
France ruralités revitalisation FRR, 44 quinquies A		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, Art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale art. 44 quinquies
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		Zone de développement prioritaire, Art. 44 septdecies		
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)			

F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BÉNÉFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Base d'imposition :	Chiffre d'affaires :	Taux d'imposition :
---------------------	----------------------	---------------------

I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARITIME (CTM) (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Base d'imposition :	Taux d'imposition :
---------------------	---------------------

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Examen de conformité fiscale (ECF)	Identité du déclarant :
Prestataire	Date :
	Lieu :
	Qualité et nom du signataire :
	Signature

N° 2065 bis-SD

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

Cocher la case si néant ☐

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)	

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

3 B RENO

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Capital : 500 euros

Siège social : 4 Rue des Tropiques 38130 Echirolles

RCS GRENOBLE : 94434825900010

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq
Et le 31 Decembre

A 10 heures,

Les associés de la société Sasu 3B RENO, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 500 €, divisé en 50 actions de 10 € **chacune, se sont** réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur la convocation de la présidence en date du 31 décembre 2025.

SONT PRESENTS :

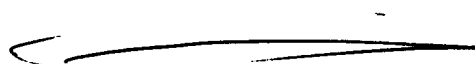
– M. Badice BERCH

- actionnaire de la Société et représentant 50 actions, sur les 50 actions émises par la Société.

Les associés présents ou représentés possédant ainsi 50 actions, soit plus de la moitié des actions, l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par M. Badice BERCH

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:



ORDRE DU JOUR :

- Lecture du rapport de gestion de la présidence sur la situation de la société au **cours de l'exercice** clos le 30 septembre 2025 et examen des comptes arrêtés à la dite date,

- Approbation desdits comptes et rapport,
- Affectation des résultats,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

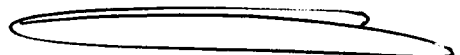
Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les récépissés postaux,
- la feuille de présence,
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés,
- le texte de la résolution proposée à l'assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.



Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix la résolution suivante :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire,

Après avoir entendu la lecture,

- du rapport de gestion établi par la gérance exposant la situation de la société durant l'exercice clos le 30 septembre 2025, son évolution prévisible, les événements importants depuis le 30 septembre 2025 **jusqu'à ce jour,**
- du bilan, du compte de résultat et **de l'annexe au** 30 septembre 2025,

approuve lesdits comptes et bilan tels qu'ils ont été présentés dans leur ensemble et dans chacune de leurs parties,

Et donne, en conséquence, quitus entier et sans réserve à M. Badice BERCH, président, de **sa gestion au cours de l'exercice considéré.**

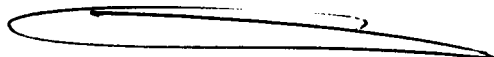
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire,

Après avoir rappelé qu'il n'a été fait aucune distribution de dividende au cours des trois précédents exercices.

Décide d'affecter l'intégralité de la perte **comptable de l'exercice** clos le 30 septembre 2025 qui s'élève à la somme de : 110 euros.



Pour servir :

- report a nouveau 110 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire,

Après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les conventions visées par l'article 223-19 du nouveau Code de commerce,

Approuve les termes de ce rapport et les conventions qui y sont mentionnés et qui ont été **conclues et réalisées au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2025**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Fait à Grenoble,

Le 31 décembre 2025

